

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20251030-Delib-2025-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2025
Publication : 31/10/2025

Date de la convocation : 24/10/2025

Date d'affichage : 31/10/2025

Objet de la délibération : Avancements de grades pour 2025 – création de postes pourvus par voie d'avancement de grade du fait de l'ancienneté – agent de maîtrise principal

SEANCE DU 30 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le trente octobre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; VALLI François ; MONDOLONI Antoine ; PEDINIELLI Pierre ; LUCIANI Maria Lisa ; SERENI Jacques ; DERUDAS Denis ; CUCCHI-FRESI Françoise

Etaient absents : DUFOUR Josée ; de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ;

Ont donné pouvoir :

Madame LUCIANI Maria Lisa a été nommée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, notamment celui des agents de maîtrise ;

Vu la délibération n°2021_cm_020901 en date du 9 février 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables vu l'avis du comité social territorial ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 26 novembre 2021 et vu l'avis du comité social territorial en date du 13 décembre 2021.

Considérant l'établissement du tableau des agents promouvables 2025 avec avancement de grade sans examen professionnel pour l'ensemble des cadres d'emplois au sein de la commune et des besoins du service ;

Considérant que le grade visé par la présente délibération est accessible exclusivement par la voie d'avancement de grade conformément à l'article L313-4 du CGFP impliquant l'absence d'obligation de procéder à une déclaration de création et de vacance de poste ;

Considérant la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, et notamment d'un (1) agent remplissant toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade dans cette catégorie.

Il convient de créer, à compter du 01/12/2025, un (1) poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer :

Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire,

Décide, au regard des besoins des services à compter du 01/12/2025, de créer un (1) poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal aux chapitres et articles concernés.

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa LUCIANI

Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI

A



